

**DECISION DU MAIRE
N°2024-01-02**

**Objet : demande de financement dans le cadre du Fonds Interministériel
de Prévention de la Délinquance 2024 pour l'extension du dispositif de
vidéoprotection**

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions ;

Considérant la délibération 11/1 du 6 octobre 2022 adoptant la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPS) pour la période 2023-2026 ;

Considérant que la STSPS prévoit le développement du dispositif de vidéoprotection au cours du mandat municipal 2020-2026 ;

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour l'extension et l'optimisation du dispositif de vidéoprotection de la commune. Cette demande sera déposée auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance 2024 ;

Article 2 : la demande de subvention s'élève à 263 193,50 € HT soit 50% du montant total de l'opération estimé à 526 387 € HT ;

Article 3 : la présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité, publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville, inscrite au registre des délibérations de la commune. Elle sera également communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mons-en-Barœul le 24 janvier 2024

Rudy ELEGEST
Maire de Mons-en-Barœul

M. le Maire de Mons en Barœul certifie
que le présent acte a été :
- Télétransmis en Préfecture le :
- Publié sur le site Internet de la Ville le :

